

## **Objet**

La présente charte vise à présenter l'ensemble de règles que les sociétés Chevalier Diag se sont données pour que leurs activités soient conduites en toute intégrité, dans le respect de leurs valeurs, des principes fondamentaux, des lois et certifications en vigueur. Seul le respect de ces règles permet aux sociétés d'exercer leurs activités en toute impartialité et intégrité.

Cette charte précise le comportement attendu de chacun des collaborateurs des sociétés Chevalier Diag.

## **Respect des principes fondamentaux**

Les sociétés Chevalier Diag s'engagent à réaliser les missions qui leur sont confiées dans le respect des lois, réglementations et accréditations, et plus généralement avec intégrité et dans le respect des parties prenantes.

Elles se sont fixées comme objectifs :

- De respecter la réglementation en vigueur applicable à leurs activités,
- De réaliser leurs activités en toute impartialité, indépendance et intégrité,
- De favoriser le développement pérenne de l'emploi qu'elles proposent à leurs collaborateurs,
- D'accompagner leur développement par une politique appropriée de formation professionnelle,
- De préserver la santé et d'assurer la sécurité et la sûreté de leurs collaborateurs, et ce grâce à l'implication de chacun.

En toute circonstance, la conduite des activités des sociétés Chevalier Diag doit être assurée dans le respect de l'intérêt des sociétés, de leurs valeurs et de leurs clients. Chaque collaborateur doit veiller à ne pas communiquer des informations confidentielles qu'il pourrait détenir. L'exécution des contrats conclus avec les clients des sociétés Chevalier Diag doit être réalisée avec intégrité.

Les sociétés Chevalier Diag proscrivent tout acte direct ou indirect de corruption ou de fraude et ne tolèrent aucun manquement en la matière. Est également proscriit l'exercice de toute pression sur les collaborateurs, aussi bien interne qu'externe, pour l'obtention d'une prestation frauduleuse.

Lorsqu'un collaborateur est confronté à un problème d'éthique ou à un manquement aux règles de la présente Charte, il doit en informer son supérieur hiérarchique.

## **Conflit d'intérêt**

Un conflit d'intérêts correspond à une situation d'interférence entre l'intérêt d'un collaborateur et celui des sociétés, ou à une situation où l'intérêt des sociétés interfère avec celui des parties prenantes d'un contrat, de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des missions confiées ou des fonctions d'un collaborateur.

Les sociétés Chevalier Diag demandent à chaque collaborateur de veiller à ne pas exercer directement ou indirectement d'activité ou de mission, à ne pas détenir un intérêt ou à investir dans une entreprise, qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts avec les sociétés Chevalier Diag ou placerait ces dernières en situation de conflit d'intérêts avec des parties prenantes d'un contrat.

En cas de doute ou de survenance d'une telle situation, le collaborateur doit immédiatement en informer sa hiérarchie.

## **Confidentialité**

Compte tenu des activités spécifiques des sociétés Chevalier Diag, leurs collaborateurs prennent l'engagement de confidentialité suivant :

La discrétion la plus stricte sera observée sur toutes les informations se rapportant aux activités de diagnostic auxquelles ils auront, directement ou indirectement, accès dans le cadre de leurs fonctions et/ou en raison de leur présence dans l'effectif.

La discrétion concerne notamment les informations et données relatives aux activités des sociétés Chevalier Diag ainsi que celles des clients de ces dernières. Par conséquent, aucune divulgation externe de ces informations et données ne sera possible par quelque manière et canal que ce soit.

La discrétion durera pendant toute la durée de cette convention et postérieurement à sa rupture, peu importe ses causes et modalités.

## **Engagements et exigences Clients**

Les sociétés Chevalier Diag demandent à leurs collaborateurs de respecter les engagements pris au nom des sociétés, y compris le respect des exigences Client et des documents appliqués aux sociétés par ces derniers.

## **Lutte contre la fraude à la qualité, les irrégularités et la falsification**

La fraude à la qualité consiste à manœuvrer pour faire croire qu'un produit ou un service est conforme aux exigences de qualité alors qu'en réalité il ne l'est pas. À ce titre, les sociétés Chevalier Diag s'engagent et veillent à respecter toutes les exigences légales, réglementaires et contractuelles en vigueur, les bonnes pratiques ainsi qu'à satisfaire les attentes de ses clients en ce qui concerne la qualité de ses produits et services.

Dans ce cadre, chaque personne impliquée, doit faire preuve de vigilance et alerter sa hiérarchie en cas de manquement, d'écart, de fraude ou de situation contraire à ces exigences.

L'alerte doit être donnée dès l'apparition de signaux faibles, de produits ou services défectueux, de difficultés réelles ou potentielles, de standards difficilement applicables, de jalons atteignables au détriment de la qualité.

## **Signataires**

« J'ai lu et compris cette charte et m'engage à la respecter. »

**Nom Prénom :**

**Société :**

**Date :**

**Signature :**